



## Structure du programme des équipes nationales de ski nautique et aperçu du financement

### PROGRAMME DES ÉQUIPES NATIONALES

Le programme des équipes nationales fournit du soutien financier, d'entraîneurs, médical, d'assurance et autres aux athlètes choisis dans les trois équipes suivantes:

1. Équipe nationale: cette équipe soutient les meilleurs athlètes et est divisée en six niveaux. Tous les niveaux font partie de l'équipe nationale avec les divers niveaux déterminant le niveau de soutien financier et autres.
2. Équipe nationale junior: cette équipe soutient les athlètes dans les groupes d'âge M17 et M21.
3. Équipe de développement: Cette équipe est pour les athlètes M14 et M17 qui ont participé pour le Canada à des compétitions internationales.

Un athlète qui refuse une invitation pour participer au programme des équipes nationales ne sera pas admissible pour un programme des équipes nationales de Ski nautique et planche Canada (SNPC) ou le financement ou le soutien de Sport Canada, incluant le financement (brevet) du programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA). Le financement du PAA est géré par la politique des brevets de SNPC et a ses propres directives et exigences. Pour obtenir plus de détails, veuillez aller à **CRITÈRES DU PAA DE SNPC**

Pour recevoir du soutien financier et autres du programme des équipes nationales:

- (a) tous les athlètes de l'équipe nationale (autres que ceux dans le niveau 5) doivent soumettre un plan annuel d'entraînement à l'entraîneur de l'équipe nationale (EÉN); et
- (b) tous les athlètes de niveau 5 de l'équipe nationale et tous les athlètes de l'équipe nationale juniors doivent soumettre un plan annuel d'entraînement à l'entraîneur de l'équipe nationale junior.

Selon l'engagement d'un athlète et, si nécessaire, l'entraîneur de l'équipe nationale junior et le personnel de soutien aideront les athlètes de l'équipe de développement en concevant leur plan annuel d'entraînement.

**Les athlètes de l'équipe nationale et de l'équipe nationale junior doivent participer aux championnats nationaux et les athlètes de l'équipe nationale doivent participer aux camps de la science sportive du printemps et de l'automne. Le soutien financier d'un athlète sera réduit d'un tiers pour chacune des compétitions auxquelles l'athlète ne participe pas, sauf si l'absence de l'athlète est approuvée par l'EÉN.**

### GENRES DE SOUTIEN FINANCIER

(voir les critères détaillés et les niveaux de soutien ci-dessous)

- financement enrichi pour le soutien à l'entraînement et aux compétitions de l'équipe nationale
- financement pour le programme et les compétitions pour les programmes et les compétitions de l'équipe nationale
- Forfait d'assurance de bronze du Programme d'assurance des athlètes canadiens: les avantages



## Structure du programme des équipes nationales de ski nautique et aperçu du financement

du forfait de bronze « au Canada » du PAAC peuvent être vus à **AVANTAGES DU PAAC**. Puisque le PAAC n'est disponible que pour les résidents canadiens, les membres de l'équipe nationale qui vivent à l'étranger recevront le financement équivalent selon le coût annuel actuel du forfait de bronze du PAAC.

- Couverture médicale de voyage du PAAC: l'assurance médicale de voyage pour les athlètes quand ils voyagent pour les programmes et les compétitions de l'équipe (tels qu'identifiés par l'EÉN).

### APERÇU DU SOUTIEN DE L'ÉQUIPE NATIONALE

(voir les critères détaillés et les niveaux de soutien ci-dessous)

| Catégorie                 | Admissibilité pour du financement enrichi | Financement pour le programme et les compétitions | Forfait d'assurance de bronze du PAAC | Couverture médicale de voyage du PAAC | Entraînement de sport sécuritaire |
|---------------------------|---|---|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Équipe nationale niveau 1 | ✓   | ✓   | ✓                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe nationale niveau 2 | ✓   | ✓   | ✓                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe nationale niveau 3 | ✓   | ✓   | ✓                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe nationale niveau 4 | ✗   | ✓   | ✓                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe nationale niveau 5 | ✗   | partiel   | ✓                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe nationale niveau 6 | ✗   | partiel   | ✓                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe nationale junior   | ✗   | limité  | ✗                                     | ✓                                     | ✓                                 |
| Équipe de développement   | ✗   | ✗   | ✗                                     | ✓                                     | ✓                                 |



## Structure du programme des équipes nationales de ski nautique et aperçu du financement

| CRITÈRES DES ÉQUIPES NATIONALES ET NIVEAUX DE SOUTIEN             |  |   |
|---|--|---|
| Catégorie   | Critères de qualification <sup>1, 2, 3</sup>   | Critères du soutien financier   |
| Équipe nationale de niveau 1:<br>Podium                           | Les athlètes qui se classent premiers, deuxièmes ou troisièmes en slalom, figures, sauts ou au combiné aux derniers championnats du monde.<br><br>Si un athlète qui s'est qualifié pour cette catégorie à cause d'un classement sur le podium dans plus de championnats du monde antérieurs ne termine pas premier, deuxième ou troisième dans une épreuve aux derniers championnats du monde, l'EÉN peut permettre que cet athlète demeure dans cette catégorie pour les deux années suivantes si l'EÉN croit que cet athlète demeure capable de monter sur un podium aux championnats du monde suivants. | Admissibles pour du financement enrichi pour l'entraînement et les compétitions.<br><br>Financement complet pour toutes les activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.<br><br>La couverture du forfait d'assurance de bronze du Plan d'assurance des athlètes canadiens (PAAC) pour les athlètes qui vivent au Canada ou le paiement équivalent pour les athlètes qui vivent à l'extérieur du Canada.  |
| Équipe nationale de niveau 2:<br>Breveté                          | Les athlètes qui reçoivent du soutien financier des brevets du programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Le ski nautique a présentement sept brevets disponibles.   | L'assurance de voyage/médicale du PAAC pour les athlètes quand ils voyagent pour des activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.  |
| Équipe nationale de niveau 3:<br>Équipe mondiale                  | Les six athlètes dont les notes aux derniers championnats du monde ont été utilisées pour déterminer la note de l'équipe canadienne aux championnats du monde.   |   |
| Équipe nationale de niveau 4:<br>Performance exceptionnelle élite | Les athlètes qui, dans l'année de calendrier précédente: (i) se sont qualifiés pour le US Masters; (ii) ont terminé premiers, deuxièmes ou troisièmes en slalom, figures ou sauts dans une compétition professionnelles; (iii) sont parmi les huit premiers pour le slalom, les figures ou les sauts ou parmi les trois premiers du combiné dans le classement mondial d'octobre de l'année de calendrier précédente; ou (iv) se sont classés parmi les huit premiers en slalom, figures ou sauts ou parmi les trois premiers du combiné aux derniers championnats du monde.                               | Financement complet pour toutes les activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.<br><br>Couverture du forfait d'assurance de bronze du PAAC pour les athlètes qui vivent au Canada ou le paiement équivalent pour les athlètes qui vivent à l'extérieur du Canada.<br><br>Assurance de voyage/médicale du PAAC pour les athlètes quand ils voyagent pour des activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive. |
| Équipe nationale de niveau 5:<br>Performance exceptionnelle M21   | Les athlètes de moins de 21 ans le 31 décembre de l'année de calendrier précédente qui ont participé aux derniers championnats du monde des M17 ou M21 et qui ont aussi participé aux derniers championnats du monde ouverts.  | Financement complet pour les championnats nationaux et les camps de la science sportive et financement partiel pour les championnats panaméricains et les championnats du monde.<br><br>Couverture du forfait d'assurance de bronze du PAAC pour les athlètes qui vivent au Canada ou le paiement équivalent pour les athlètes qui vivent à l'extérieur du  |



## Structure du programme des équipes nationales de ski nautique et aperçu du financement

|   |  |   |
|---|--|---|
|   |  | <p>Canada.</p> <p>Assurance de voyage/médicale du PAAC pour les athlètes quand ils voyagent pour des activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.</p>  |
| Équipe nationale de niveau 6: Indépendants mondiaux | <p>Les athlètes qui se sont qualifiés pour les derniers championnats du monde ouverts selon la section 15.02 du livre des règlements de la FISNP (ex. équipe nationale de six personnes; les 20 premiers athlètes masculins, 15 premières féminines, 10 premiers du combiné dans la liste de classements); qui ont participé comme indépendants et dont les notes n'ont pas été utilisées pour déterminer la note de l'équipe canadienne aux championnats. Les inscriptions repêchées ne qualifient pas pour la qualification de l'équipe nationale.</p> | <p>Financement partiel pour les championnats nationaux, les championnats panaméricains et les championnats du monde.</p> <p>Financement complet pour les championnats du monde et les championnats panaméricains, si les notes de l'athlète seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe canadienne aux championnats.</p> <p>Couverture du forfait d'assurance de bronze du PAAC pour les athlètes qui vivent au Canada ou le paiement équivalent pour les athlètes qui vivent à l'extérieur du Canada.</p> <p>Assurance de voyage/médicale du PAAC pour les athlètes quand ils voyagent pour des activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.</p> |
| Équipe nationale junior                             | <p>Les athlètes qui ont participé aux derniers championnats du monde des M17 ou M21. Ces athlètes seront normalement dans le programme pour deux ans à condition qu'ils démontrent une amélioration constante dans leur performance et demeurent admissibles pour participer aux championnats du monde suivants M17 ou M21.</p>  | <p>Si un athlète est parmi les 12 premiers en slalom, figures ou sauts ou parmi les six premiers du combiné dans la liste de classements mondiaux la plus récente des M17 ou M21, financement partiel pour les championnats panaméricains M17 et M21 et les championnats du monde M17 et M21.</p> <p>Les athlètes qui participent aux championnats du monde M17 ou M21 mais qui ne sont pas classés parmi les 12 premiers ou les six premiers de ces listes de classements ne recevront pas de financement.</p> <p>Assurance de voyage/médicale du PAAC pour les athlètes quand ils voyagent pour des activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.</p>     |
| Équipe de développement                             | <p>Les athlètes qui concourent pour le Canada dans la catégorie M14 ou M17 au Défi Can-Am ou au championnats panaméricains. Ces athlètes seront normalement dans le programme pour deux ans à condition qu'ils démontrent une amélioration constante dans leur performance. Si le Défi Can-Am n'a pas lieu, l'EÉN, en consultation avec l'entraîneur de l'équipe nationale, peut choisir les athlètes pour cette équipe selon la performance, l'engagement et tout autre</p>   | <p>Pas de financement direct. Toutefois, un entraîneur sera fourni pour le Défi Can-Am et les championnats panaméricains et, selon l'engagement, l'entraîneur de l'équipe nationale junior peut aider les athlètes pour concevoir un plan annuel d'entraînement.</p> <p>Assurance de voyage/médicale du PAAC pour les athlètes quand ils voyagent pour des activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de la science sportive.</p>  |



## Structure du programme des équipes nationales de ski nautique et aperçu du financement

|              | critère que l'EÉN juge pertinent.  |  |
|--------------|--|--|
| <sup>1</sup> | Le comité de haute performance (CHP) de SNPC peut choisir un athlète pour une équipe si l'athlète est incapable de respecter les critères de qualification à cause d'un problème de santé (ex., blessure, maladie, grossesse).   |  |
| <sup>2</sup> | Le CHP peut disqualifier un athlète d'être inclus dans le programme ou retirer un athlète après la qualification si: (a) la conduite passée ou actuelle de l'athlète viole le code de conduite de SNPC, les directives de SNPC pour les médias sociaux, l'Entente de l'athlète de l'athlète; ou (b) l'athlète ne participe pas à tous les entraînements et formations obligatoires (ex. modules de sport sécuritaire, cours antidopage, formation sur les commotions).   |  |
| <sup>3</sup> | Les restrictions de voyage et autres de la santé publique imposées à cause de la pandémie de la COVID peuvent: (a) affecter négativement l'entraînement et les notes de compétitions; et (b) diminuer le nombre de compétitions auxquelles un athlète participe. Le CHP peut donc faire des exceptions à ces critères en choisissant les athlètes pour participer au programme des équipes nationales si le CHP croit que l'entraînement ou les notes de compétitions d'un athlète ont été négativement affectés par ces restrictions. |  |